



Optimisation des droits Pole Emploi et commission paritaire

Par **charlesS**, le **14/04/2011** à **14:06**

Bonjour,

Est-ce que Pole Emploi peut mettre un dossier en commission paritaire si il juge que plusieurs cdds ont été arrangé pour maximiser les droits au chômage?

C'est à dire une forte indemnité de 2 mois pendant les 12 derniers mois et une très faible indemnité entre les 28 et 13 dernier mois.

Ce qui fait une forte allocation chômage pendant la totalité du temps.

J'ai interrogé 3 personnes chez Pole emploi. Une m'a dit qu'ils pouvaient saisir la commission paritaire et deux m'ont dit non et qu'ils étaient obligés de payer.